

Risques fixes

Risques mobiles

Mesures de sécurité

Bons réflexes

LES RISQUES INDUSTRIELS

❗ J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES ❗

INFO

les codes
importants
à connaître



activités
industrielles



transport de
marchandises
dangereuses



danger
inflammable



plaque de
signalisation
de transport
dangereux



alerte
signal sonore



accès interdit
aux transports de
marchandises
dangereuses



interdiction
aux transports de
matières
polluantes



accès interdit
aux transports de
matières explosives

EDITO

Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains une plaquette d'information destinée à vous expliquer les risques auxquels vous pourriez être confrontés et l'attitude à adopter en cas d'alerte.

Chalon-sur-Saône, comme toutes les communes dynamiques, présente sur son territoire un certain nombre de risques fixes ou mobiles, liés aux activités industrielles qui s'y déroulent.

Les connaître, les anticiper, et adopter les bons réflexes, font partie des informations qui doivent être communiquées aux Chalonnais.

Nous vous engageons à conserver ce guide et à en faire bon usage en cas de besoin.

Gilles PLATRET,
Maire de Chalon-sur-Saône

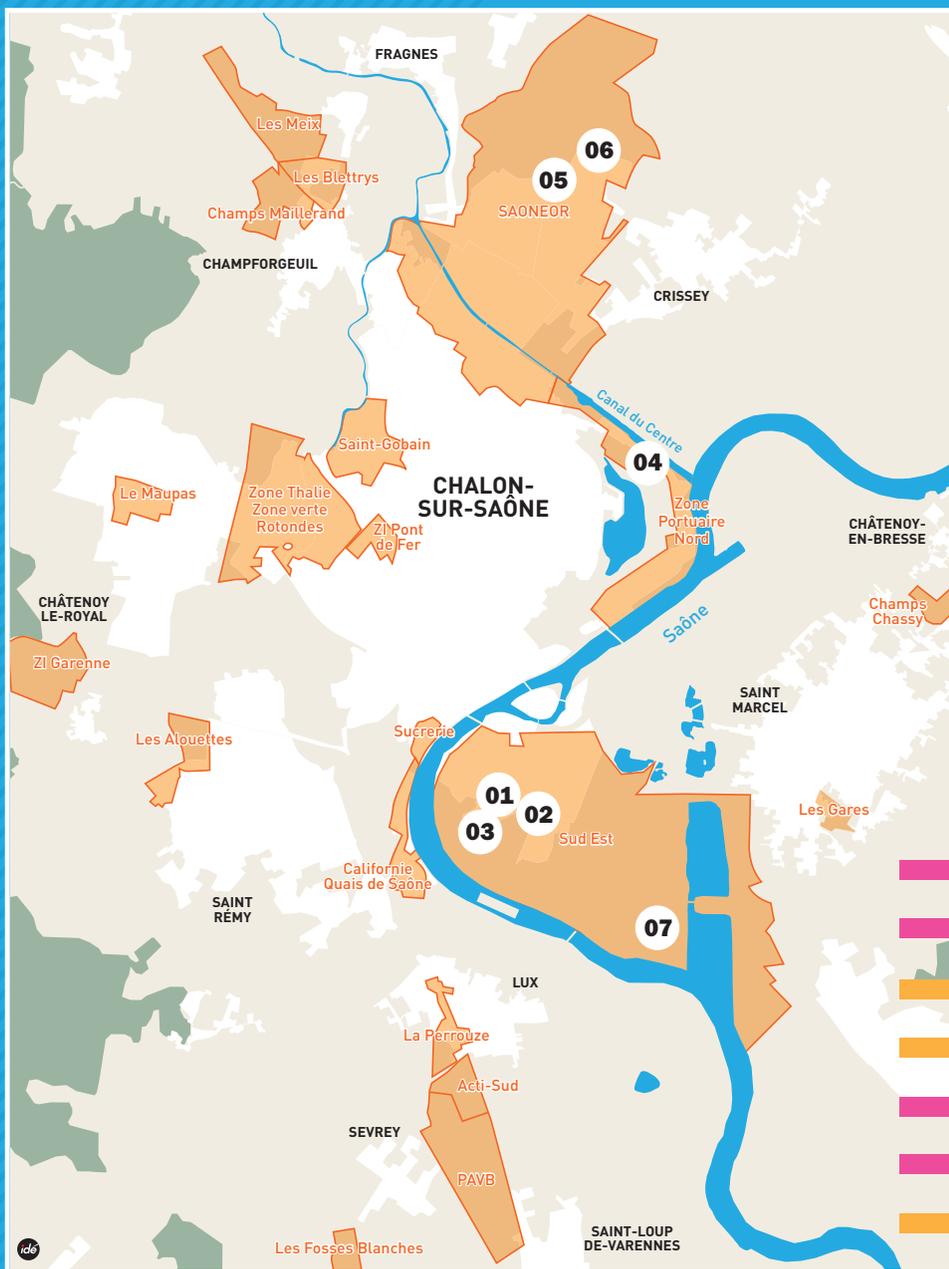
Risques fixes

Risques mobiles

Mesures de sécurité

Bons réflexes

ZONES D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DANS L'AGGLOMÉRATION



01

LES RISQUES FIXES

SEUIL HAUT
SEUIL BAS

Le risque industriel est lié aux activités économiques. Il est donc concentré dans les zones industrielles et commerciales de l'agglomération chalonnaise. Chaque site est **réglementé** en fonction de son importance et de la nature de son activité.

Les sites les plus importants sont classés « **SEVESO** ». La directive dite Seveso est une directive européenne qui impose d'**identifier les sites** industriels présentant des risques d'accidents majeurs. Cette directive est nommée ainsi d'après la catastrophe de Seveso en Italie en 1976 et qui a incité les États européens à se doter d'une **politique commune en matière de prévention** des risques industriels majeurs.

Les entreprises prennent des mesures pour **limiter les risques** pour leur environnement immédiat notamment à travers des plans de gestion de crise validés par la Préfecture.

Ce que l'on peut observer à Chalon :

Certaines entreprises disposent de leur propre sirène d'alerte et effectuent leurs tests **chaque 1er mercredi du mois à 12h** en même temps que celles gérées par la Préfecture.

01 BIOXAL

INDUSTRIE CHIMIQUE / Route de Varennes - Chalon-sur-Saône

02 AZELIS PEROXIDES SAS

CHIMIE / Route de Varennes - Chalon-sur-Saône

03 AIR LIQUIDE ELECTRONICS MATERIALS

STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT DES GAZS ET LIQUÉFIÉS / 1 rue Georges Eastman - Chalon-sur-Saône

04 ARGOS FRANCE DÉPOT SAS

DÉPÔT D'HYDROCARBURES / Rue des Frères Lumière - Chalon-sur-Saône

05 SOBOTRAM TRANSPORT

STOCKAGE ET DÉSTOCKAGE DE MARCHANDISES / 30 rue Paul Sabatier - Crissey

06 GE WATER - PROCESS TECHNOLOGIE

COMMERCE GROS HORS AUTO & MOTOCYCLE / Rue Paul Sabatier - Crissey

07 COOPÉRATIVE AGRICOLE ET VITICOLE BOURGOGNE DU SUD

STOCKAGE DE CÉRÉALES ET OLÉAGINEUX / Zone portuaire sud - Epervans - Saint Marcel

PRINCIPAUX AXES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



02

LES RISQUES MOBILES

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un grave danger pour l'Homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être **inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive**. Ces matières sont liées à l'activité des entreprises et il est nécessaire de les acheminer jusqu'aux sites de production (zones industrielles). Le **Transport de Matières Dangereuses (TMD)** peut alors s'effectuer par différents moyens : par la **route** principalement, mais aussi sur les **voies ferrées** ou encore **fluviales**. À cela s'ajoutent les canalisations aériennes ou enterrées. Le TMD est strictement **réglementé** afin de limiter les risques. Ainsi, seulement certains axes routiers autorisent le TMD **afin de mieux cerner le risque**. L'hyper centre de Chalon est notamment interdit.

Ce que l'on peut observer à Chalon :

Des panneaux sont spécifiquement dédiés au TMD. Il est aussi facile de reconnaître un camion transportant des matières dangereuses grâce aux **plaques oranges et aux symboles** apposés sur les faces du véhicules. En cas d'accident, **ces signaux** permettent très rapidement d'établir un **périmètre de sécurité adapté**.



Plaque
« Code danger »

code danger — 33
code matière — 1203

Plaque
« Symbole danger »



TMD

Transport de Matières Dangereuses

COMMENT RECONNAÎTRE UN CAMION TMD ?

LES DIFFÉRENTS TYPES
DE CAMIONS ET PANNEAUX

03 MESURES DE SECURITE A PRENDRE

NUMÉROS D'URGENCE

SAPEURS-POMPIERS : 18

POLICE : 17

SAMU : 15

SAMU SOCIAL : 115

NUMÉRO UNIQUE D'URGENCE EUROPÉEN

DEPUIS UN PORTABLE : 112



OÙ M'INFORMER ?

Mairie de Chalon-sur-Saône
www.chalon.fr

Hôtel de Ville
CS 70092
71 321 Chalon-sur-Saône Cedex

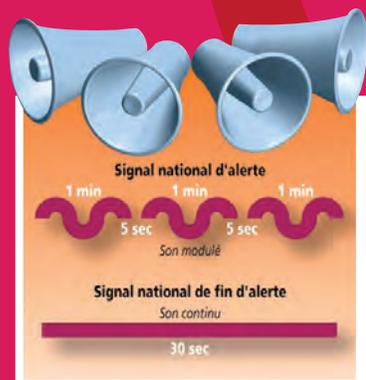
ALLÔ MAIRIE
0 8000 71100

(APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE)

APPLICATION SMARTPHONE
chalon/saone

DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR :
APPLE STORE ET GOOGLE PLAY

AUTORISÉ A RECEPTION DÈS LA NOTIFICATION



INFORMATIONS COMPLÉ- MENTAIRES

Ville de Chalon-sur-Saône
Service Développement Durable
T. 03 85 43 77 02

Service Urbanisme Réglementaire
T. 03 58 09 20 40

Préfecture de Saône-et-Loire
www.saone-et-loire.gouv.fr
**Service Interministériel de Dépense
et de Protection Civile (SIDPC)**
T. 03 85 21 81 00

Sous-Préfecture - Chalon-sur-Saône
T. 03 85 42 55 55

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)
Unité à Chalon**
www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr
T. 03 85 97 56 00

**Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement (DREAL)**
[www.bourgogne.developpement-
durable.gouv.fr](http://www.bourgogne.developpement-
durable.gouv.fr)
T. 03 85 90 04 10

PLUS D'INFOS
www.acerib.fr
www.prim.net
www.risques.gouv.fr



L'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. Certains risques sont annoncés par un signal d'alerte donné par la sirène : nuage toxique... L'alerte est ensuite confirmée par radio.

DÉBUT D'ALERTE :

- 3 séquences d'1 mn, séparées par un silence de 5 secondes
- Le son est modulé, montant et descendant
- A l'audition de ce signal, confinez-vous et écoutez la radio

FIN D'ALERTE :

- Il n'y plus de danger : la sirène émet un signal continu de 30 secondes

04 LES BONS REFLEXES A ADOPTER

SI JE DOIS QUITTER LA ZONE SCÉNARIO D'ÉVACUATION



Les autorités me disent quand et où évacuer



J'emmène avec moi le strict nécessaire pour les premières heures



Je rejoins calmement la zone de regroupement



A l'abri, je suis pris en charge le temps de l'alerte

SI JE DOIS RESTER ENFERMÉ SCÉNARIO DE CONFINEMENT



Au signal : j'écoute les consignes à la radio



Je bouche les aérations



Je patiente dans une pièce avec un point d'eau



Les écoles organisent les mises à l'abri des enfants. Je ne dois pas aller les chercher

IMPÉRATIF

- JE SUPPRIME TOUTE FLAMME OU ÉTINCELLE (NE PAS EN PROVOQUER)
- J'ÉVITE DE TÉLÉPHONER POUR LAISSER LES SECOURS DISPOSER DES RÉSEAUX
- J'ÉVITE DE PRENDRE MA VOITURE POUR FACILITER L'INTERVENTION DES SECOURS

EN FIN D'ALERTE

- J'ATTENDS L'AUTORISATION DES SERVICES DE SECOURS POUR REVENIR SUR LA ZONE OU SORTIR À L'EXTÉRIEUR
- J'AÈRE LE LOCAL OÙ JE M'ÉTAIS MIS À L'ABRI

Valable pour les risques naturels et technologiques

Pour télécharger le formulaire pour Chalon-sur-Saône

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr>

RAPPEL DE LA LOI

" En cas de location ou vente, obligation pour le vendeur ou le bailleur d'informer sur les risques majeurs présents sur la commune en utilisant le formulaire (et ses pièces jointes) disponible sur le site de la Préfecture. "



Préfecture de Saône-et-Loire

Commune de CHALON-SUR-SAONE

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **2006-380** du **9 février 2006** mis à jour le **13 avril 2011**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n. oui non

approuvé	date	05/06/2003	aléa	Inondation Saône
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

Note de présentation, règlement et carte de zonage réglementaire du plan de prévention des risques

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR T]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR T oui non

Approuvé	date	21/04/2011	effet	Toxique, thermique, surpression
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

Arrêté préfectoral d'approbation du PPRT pour les établissements BIOXAL et AZELIS PEROXIDES

Consultable sur Internet

Note de présentation, règlement et plan de zonage réglementaire du PPRT pour les établissements BIOXAL et AZELIS PEROXIDES

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forta	Moyenne	Moderée	Faible	Très faible
zone 5	zone 4	zone 3	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de classeurs permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Carte de l'emprise du territoire communal soumise au risque inondation (carte d'aléa crue 1840)

Carte du zonage sismique du département

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : 25 juillet 2011

Le préfet de département

François PHILLIZOT

IAL

Information
Acquéreurs
Locataires

LES RISQUES INDUSTRIELS

|| J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES ||

Ville de Chalon-sur-Saône

Service Développement Durable

T. 03 85 43 77 02 // www.chalon.fr